



REPORTING FINANCIER BP Aura #41

31 janvier 2024

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	3
1.1. <i>Pourquoi avoir créé cette structure ?</i>	3
1.2. <i>Nos engagements</i>	3
1.3. <i>Utilisation de votre épargne</i>	3
1.4. <i>Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?</i>	4
1.5. <i>Quand est publié ce reporting financier ?</i>	4
2. VISION D'ENSEMBLE	5
3. L'EPARGNE COLLECTEE	5
3.1. <i>Vision dynamique</i>	5
3.2. <i>Nature de l'épargne collectée</i>	6
4. LES CREDITS	6
4.1. <i>Note méthodologique</i>	6
4.2. <i>Vision dynamique</i>	7
4.3. <i>Nature des crédits octroyés</i>	8
5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS	9
5.1. <i>Le Ratio Brut</i>	9
5.2. <i>Le Ratio Financier</i>	10



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Vous l'avez peut-être remarqué sur notre site, mais nous avons voulu consacrer ce début d'année à Elzéard Bouffier, personnage principal de [l'Homme qui plantait des arbres](#) de Jean Giono ; la nouvelle est téléchargeable sur le site.

Plusieurs raisons à cela : la beauté du texte d'abord, ensuite car la nouvelle se passe sur le territoire de BPAURA, dans cette merveilleuse région entre Die et Sisteron, et enfin parce qu'elle est profondément inspirante ; je souhaitais vraiment la partager avec vous.

Oui, cette nouvelle est inspirante, qu'un homme puisse à force de ténacité et d'idéal, pas à pas, gland par gland, reboiser une région entière et la rendre à la vie, sans bruit et en toute discrétion. C'est un ode à l'espérance, un exorcisme au découragement et au défaitisme face aux dérèglements climatiques.

Vous aussi vous êtes un peu des Elzéard Bouffier, semant par votre épargne, euro par euro, les graines de de transition énergétique que la BTE fera fructifier en investissements d'atténuation ou d'adaptation au réchauffement climatique dans notre chère région.

Un très grand merci à vous,

- Pierre-Henri GRENIER –

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA

PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- La Traçabilité : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

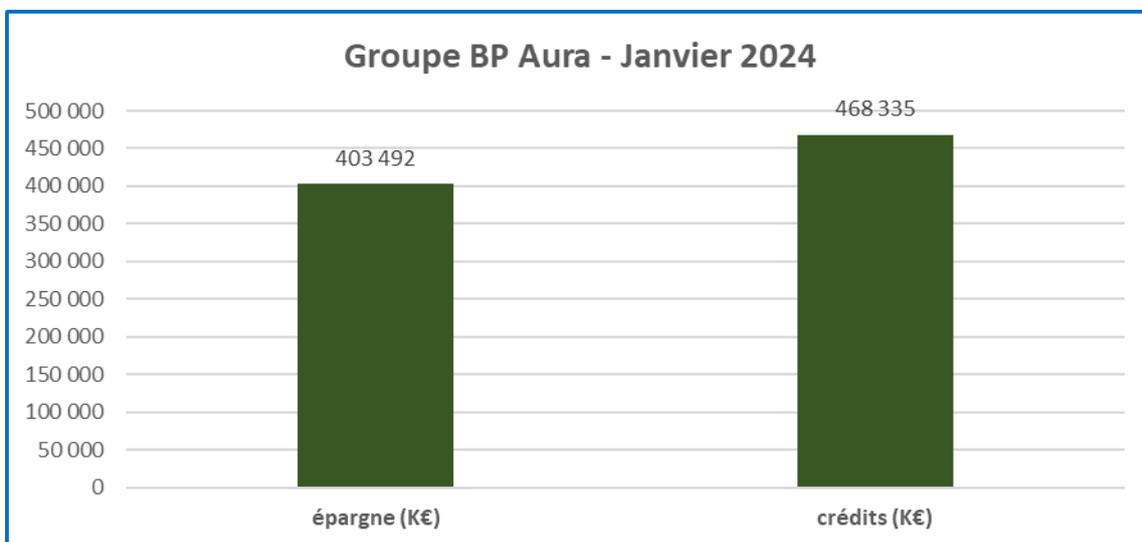
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

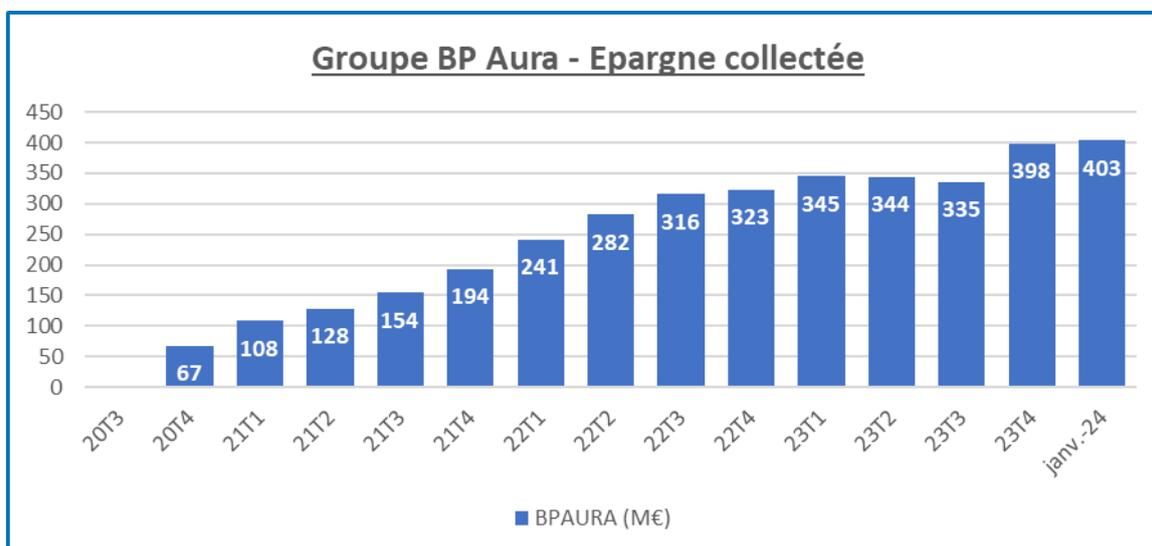
A fin janvier 2024, l'épargne collectée s'est élevée à 403 millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 468 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

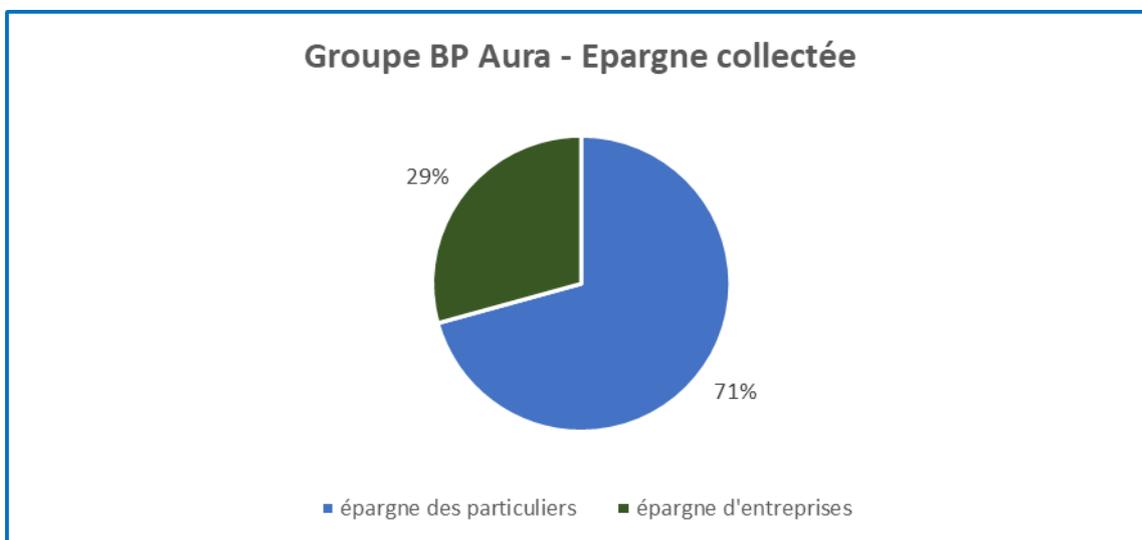
3.1. Vision dynamique

Le nombre d'épargnants continue à croître et a dépassé la barre des 9 000, avec 9 443 épargnants ; les montants collectés sont en hausse à 403 millions d'euros à fin janvier 2024.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 71% et auprès d'entreprises pour 29%.



La collecte reste principalement portée par les encours de livrets sociétaires des particuliers.

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
<i>Livret Transition Energétique</i>	92 428 865 €	5 737 886 €	-6 937 204 €	91 229 548 €
<i>Livret Transition Energétique Sociétaire</i>	180 681 504 €	14 431 673 €	-10 049 869 €	185 063 308 €
<i>Livret Transition Energétique Association</i>	6 859 200 €	2 528 244 €	-1 103 440 €	8 284 004 €
<i>Livret Développement Durable et Solidaire</i> ¹	653 828 €	36 661 €	-18 682 €	671 807 €
<i>Compte à Terme Transition Energétique</i>	117 490 343 €	1 263 347 €	-510 000 €	118 243 690 €
TOTAL	398 113 740 €	23 997 813 €	-18 619 194 €	403 492 358 €

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

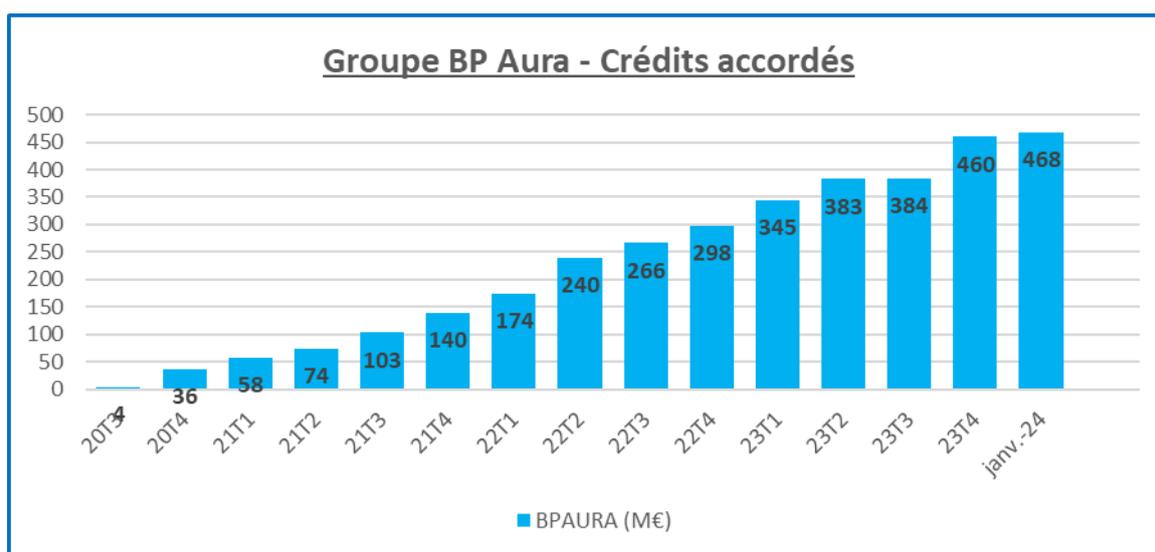
Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités donc signés par les clients, qu'ils aient ou non encore fait l'objet d'un premier déblocage,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

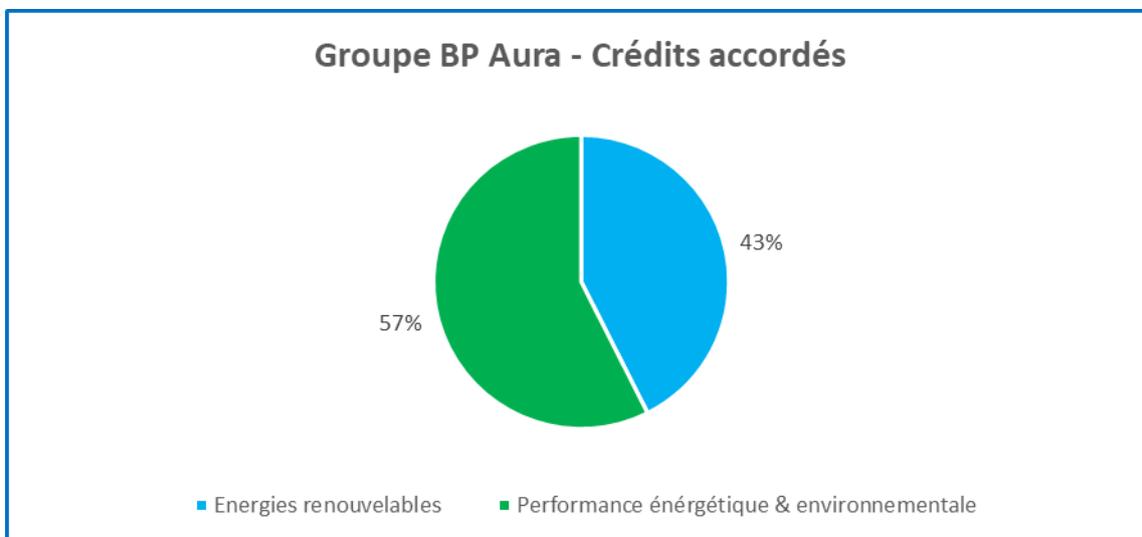
La croissance des crédits est en augmentation constante et traduit une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes.



	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
<i>Energies renouvelables</i>	196 850 638 €	3 495 137 €	-953 906 €	199 391 868 €
<i>Efficacité énergétique</i>	142 665 534 €	4 197 718 €	-1 489 773 €	145 373 478 €
<i>Eco mobilité</i>	66 440 119 €	4 552 923 €	-1 479 062 €	69 513 980 €
<i>Innovation</i>	23 562 015 €	467 981 €	-274 759 €	23 755 237 €
<i>Investissement</i>	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>Prévention et maîtrise de la pollution</i>	14 087 671	0 €	-48 025 €	14 039 646 €
<i>Autres</i>	16 066 545	275 569 €	-80 982 €	16 261 133 €
TOTAL	459 672 521 €	12 989 328 €	-4 326 507 €	468 335 342 €

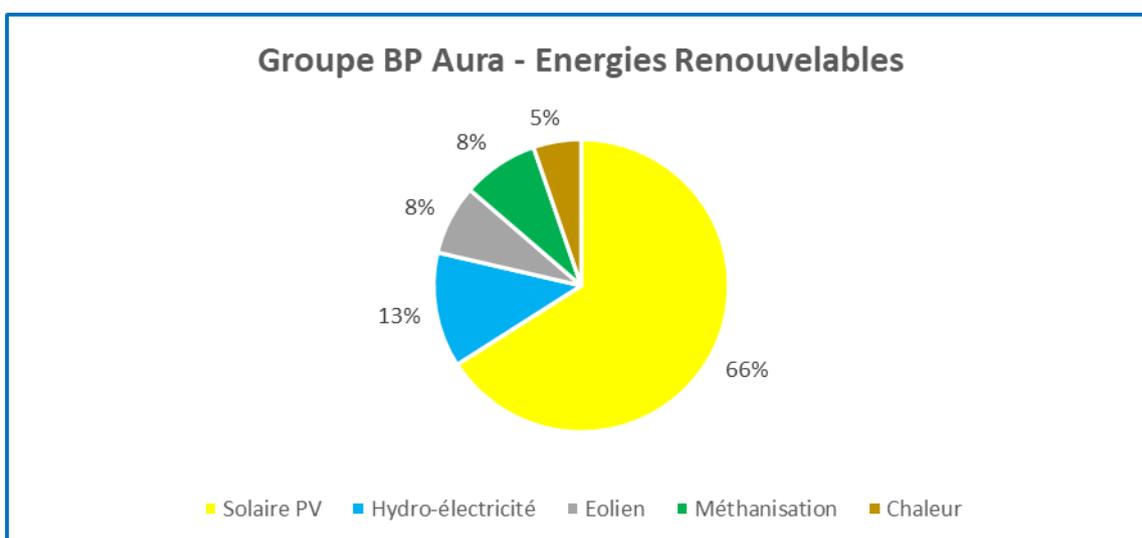
4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables, 43% du total, et ceux d'efficacité énergétique (moins consommation d'énergie), à 57%.

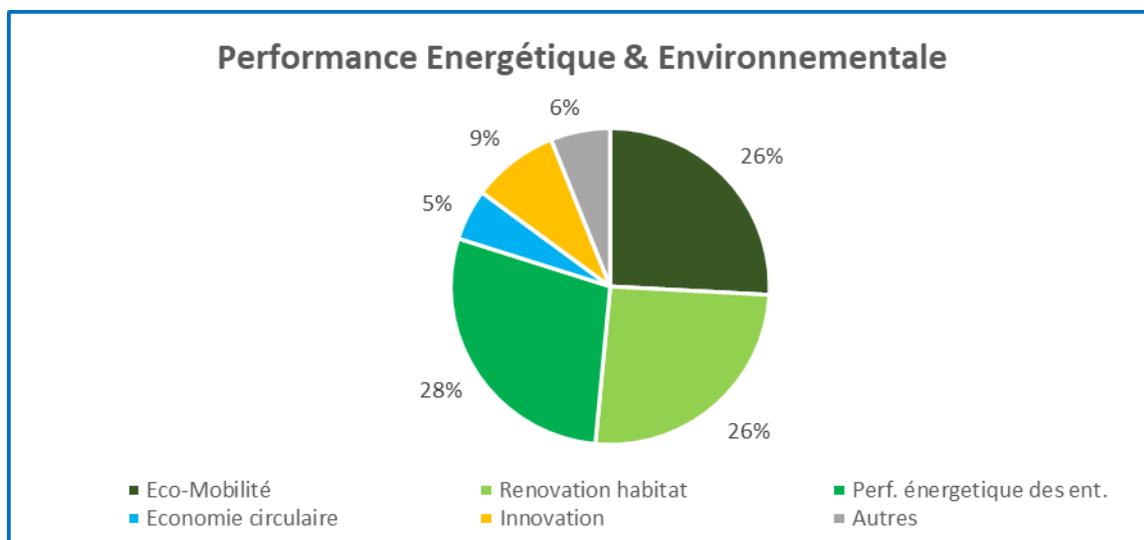


Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 7 568 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 66% du montant des projets financés, contre 13% pour l'hydro-électricité, 8% pour les projets éoliens, 8% pour des projets de méthanisation, et 5% pour la chaleur renouvelable.



Parmi les projets d'efficacité énergétique, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (26%), rénovation énergétique (28%), performance énergétique des entreprises (29%), économie circulaire (5%) et innovation (9%).

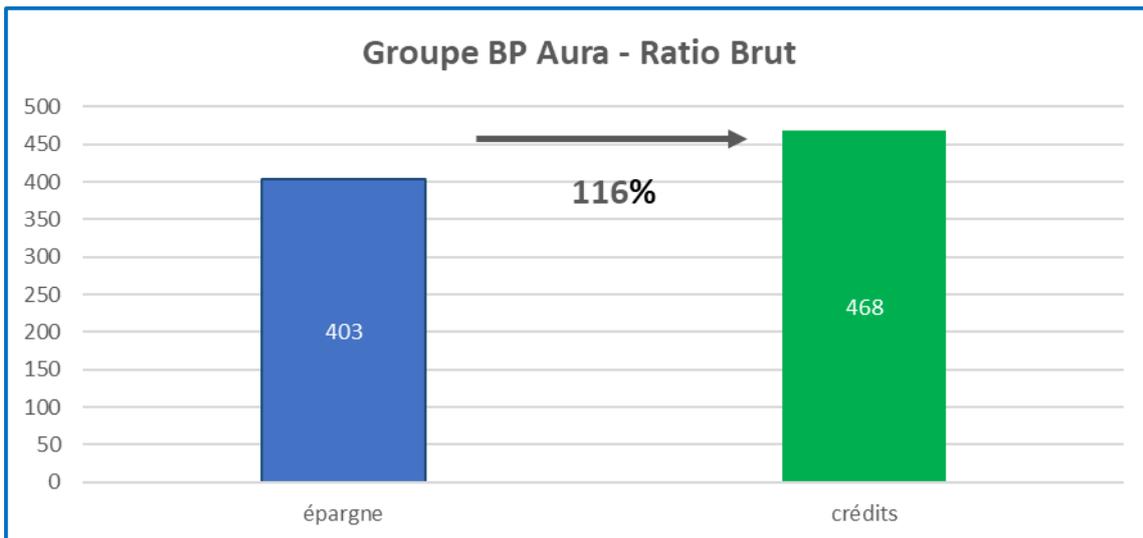


5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le Ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BPAURA au financement de la transition énergétique dans son territoire ; il s'établit à 116% à fin janvier 2024.



5.2. Le Ratio Financier

Le Ratio Financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 85% à fin janvier 2024. (Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –).

